



Mon ancien proprietaire refuse de me rendre mon courrier

Par **fredetthomas**, le **21/03/2013** à **10:59**

Bonjour,rnrnJ'ai déménagé le 2 mars et mon ancien propriétaire a reçu du courrier à mon nom et refuse de me le donner étant donné qu'on s'est quitté en mauvais termes.rnrnQuel recours puis-je entreprendre pour l'obliger à me le rendre ?rnrnMerci.

Par **chaber**, le **21/03/2013** à **11:05**

bonjourrnrnn'aviez-vous fait votre changement d'adresse à la poste?rnrnvotre ancien propriétaire peut toujours dire qu'il n'a rien reçu.

Par **fredetthomas**, le **21/03/2013** à **11:12**

Non je n'avait pas fait mon changement d'adresse à la poste car à mes précédents déménagements je ne l'avait pas fait et il n'y a jamais eu de soucis j'ai effectué moi même mon changement d'adresse auprès de tous les organismes...rnrnMon ancien propriétaire nous a appelé pour nous dire qu'il avait reçu du courrier mais qu'il nous le rendrait pas. Donc là je lui envoie des textos afin que ce soit marqué noir sur blanc qu'il refuse de nous le rendre.rnrnMais que faire par la suite?

Par **cocotte1003**, le **21/03/2013 à 13:31**

Bonjour, un texto n'est pas une preuve juridiquement valable. faites lui une LrAR, cordialement

Par **moisse**, le **21/03/2013 à 14:50**

Bonjour,rnAvec des preuves tangibles (pas de bla bla bla), mais par exemple des attestations du facteur, des témoins lorsque cette rétention de courrier vous a été annoncée, il y a du grain à moudre puisqu'on est en présence de l'interception de correspondance privée (code pénal L226-15).rnAutrement c'est le prix à payer pour avoir négligé une démarche de bon sens, consistant en la réexpédition de son courrier pour changement d'adresse.

Par **She**, le **08/11/2016 à 15:20**

Bonjour,rnrnMon propriétaire refuse de me rendre mon courrier car nous nous somme sur quittés en mauvais termes car il m'avait facturé des choses fausses à l'état des lieux j'ai donc refusé de signer l'état des lieux et depuis il refuse catégoriquement de me rendre mon courrier qu'est que je peux faire ?rnrnMerci.

Par **chaber**, le **08/11/2016 à 15:30**

bonjour SHErnrnn'aviez-vous fait votre changement d'adresse à la poste et auprès des divers organismes?rnrnvotre ancien propriétaire peut toujours dire qu'il n'a rien reçu.

Par **amajuris**, le **08/11/2016 à 16:19**

Bonjour,rnvotre ancien propriétaire peut vous dire que c'était un mensonge pour vous obliger à signer l'état des lieux.rnvous auriez du faire votre changement d'adresse.rnsalutations